

stv
asm

Révision de la loi sur le droit d'auteur

Suisseculture, organisation faîtière des associations de créateurs artistiques et de professionnels des médias et des sociétés de droits d'auteur de Suisse, a pris position récemment au sujet du projet de révision de la loi sur le droit d'auteur.

Laurent Mettraux — Sur le fond, Suisseculture salue la plupart des propositions contenues dans le projet mis en consultation, qui reprend une bonne partie des recommandations d'AGUR12, le groupe de travail sur le droit d'auteur. Cependant, plusieurs mesures manquent à son avis dans ce projet, en particulier la possibilité d'élaborer un nouveau modèle de rémunération pour l'échange d'œuvres

Kontakt / Contact

11 bis, Avenue du Grammont
1007 Lausanne
T 021 614 32 90, F 021 614 32 99
info@asm-stv.ch

Präsident / Président

William Blank
music@williamblank.net

Geschäftsführer / Directeur

Johannes Knapp
johannes.knapp@asm-stv.ch

Redaktion / Rédaction

Verantwortlicher Redaktor /
Rédacteur responsable:
Laurent Mettraux
laurent.mettraux@bluewin.ch

Redaktionelle Mitarbeit / Collaborateur

Thomas Meyer
thomas.meyer16@gmail.com

www.asm-stv.ch

Schweizerischer
Tonkünstlerverein STV

Association Suisse
des Musiciens ASM

et de prestations par Internet au sein d'un groupe de personnes restreint, ainsi que la mise à niveau du délai de protection pour les droits voisins avec la législation de l'UE, mais également la garantie d'une rémunération des auteurs d'œuvres audiovisuelles et des auteurs d'œuvres journalistiques pour la mise à disposition de leurs créations, la réduction de l'inégalité de traitement entre auteurs et interprètes pour le calcul des taux de rémunération ou le droit de suite pour les artistes plasticiens en cas de revente de leurs œuvres.

Réglementation contraire aux auteurs

Mais surtout, une grande préoccupation des acteurs culturels a trait aux nouvelles règles que le projet propose d'appliquer aux sociétés de gestion. Ces règles, qui n'ont pas été discutées ou demandées ni par les utilisateurs ni par les titulaires des droits, amèneraient à une extension aussi bien de la surveillance de l'activité des sociétés de gestion que de l'approbation des tarifs. Cette proposition de réglementation supplémentaire ne mérite que d'être rejetée, d'une part parce que celle qui existe est déjà suffisante et juridiquement satisfaisante, et d'autre part parce qu'il s'agirait d'une ingérence intolérable dans la liberté économique et contractuelle des auteurs. En effet, les sociétés de gestion sont des coopératives ou des associations qui appartiennent aux titulaires de droits d'auteur, dans le but de défendre lesdits droits. Ce sont donc eux seuls qui doivent décider du fonctionnement de leurs sociétés, conformément aux statuts de ces dernières. L'extension de la surveillance voulue par le Conseil fédéral porterait atteinte, selon l'avis de droit que le professeur Ivan Cherpillod

a délivré aux cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteurs, à la garantie de la propriété (article 26 de la Constitution fédérale) et à la liberté économique (art. 27 Cst.), sans que cela soit justifié par un but d'intérêt public et sans que le principe de la proportionnalité soit respecté (« Les règles légales instituant une surveillance des tarifs portent atteinte au droit exclusif de l'auteur, lequel est protégé par la garantie constitutionnelle de la propriété. En outre, la surveillance des sociétés de gestion constitue une forme d'atteinte à leur liberté économique. » — page 15 de l'avis de droit cité). Toutes les activités des sociétés de gestion se retrouveraient ainsi placées sous la tutelle de l'Etat, alors que le système actuel de surveillance est rationnel et qu'il a fait ses preuves. Contrairement aux buts recherchés, cette extension de la surveillance générerait une augmentation sensible des frais de fonctionnement des sociétés de gestion, par suite des nouvelles tâches administratives induites. Le non-sens bureaucratique qui en résulterait affaiblirait en outre les sociétés de gestion suisses vis-à-vis de leurs concurrentes étrangères, par exemple dans le domaine de la musique en ligne, où des sociétés étrangères gèrent elles-mêmes leurs droits sur le territoire suisse. Dans un tel cas, où il n'y a pas de situation de monopole, toute personne vendant un bien devrait être libre d'en fixer le prix, en tout cas dans le cadre d'économies non dirigistes. La proposition du Conseil fédéral contrevient profondément à cette pratique. Suisseculture souligne que cela reviendrait « à mettre les artistes sous tutelle ».

Respect de la nature privée du droit d'auteur

Cette volonté de s'attaquer au droit exclusif des auteurs est non seulement inappropriée et choquante, elle est également singulièrement étrange puisque les travaux d'AGUR12 rappelaient précisément, en page 26 de la version française de son rapport, les raisons qui ont prévalu dans l'élaboration de la loi actuelle : « [...] à la fin des années quatre-vingt, on s'est posé la question de savoir s'il ne convenait pas d'étendre le contrôle fédéral à toute la gestion collective, sans distinction de domaine, comme c'est le cas par exemple en Allemagne et en Autriche. Le législateur y a renoncé car cela aurait uniformisé sans nécessité les diverses formes et structures de l'exercice indirect des droits. Le Conseil fédéral a expliqué qu'il existait, par exemple, des domaines où les sociétés ne font que l'intermédiaire entre les auteurs et les utilisateurs, sans faire valoir de droits propres. Dès lors, aux

yeux du Conseil fédéral, étendre la surveillance à ces domaines aurait constitué une ingérence dans les contrats que les auteurs ont négociés eux-mêmes avec les utilisateurs. C'est en quelque sorte le respect de la nature privée du droit d'auteur qui a prévalu. »

Les liens vers la prise de position de Suisseculture et l'avis de droit du Prof. Cherpillod se trouvent sur nos pages en ligne :
> www.revuemusicale.ch/asm

Auszüge aus der Stellungnahme von Suisseculture

[...] Suisseculture spricht sich ebenso gegen eine allgemeine Ausweitung der Aufsicht über die gesamte Tätigkeit der Verwertungsgesellschaften aus. Vor allem die Ausweitung der Aufsicht auch auf die Angemessenheit der Geschäftsführung (Art. 53 Abs. 1) ist abzulehnen. [...] Eine Prüfung auf die Angemessenheit der Geschäftsführungen stellt einen unzulässigen Eingriff in die Rechte der den Gesellschaften als Mitglieder beigetretenen Urheberinnen und Urheber, Interpretinnen und Interpreten dar. Sie entscheiden, ob die Geschäftsführungen ihrer Gesellschaften angemessen agieren. Die dazu vorgesehenen gesellschaftsrechtlichen Möglichkeiten sind ausreichend, und es ist nicht einzusehen, wieso diesbezüglich eine Bevormundung der Mitglieder durch eine Aufsichtsbehörde eingeführt werden soll. [...]

Suisseculture ist zudem der Ansicht, dass Art. 13a E-IGEG über die Aufsichtsabgabe unnötig ist. Art. 13 Abs. 1 IGEG sieht bereits Gebühren für die Aufsicht über die Verwertungsgesellschaften vor. Man darf nicht vergessen, dass die Aufsicht über die Verwertungsgesellschaften durch das öffentliche Interesse gerechtfertigt ist. [...] Das IGE ist zwar eine selbstständige, öffentlich-rechtliche Anstalt des Bundes mit eigener Rechtspersönlichkeit. Die Aufsichtsabgabe bewirkt nur eines: Die Erhöhung der Verwaltungskosten zulasten der an die Rechteinhaber ausgezahlten Verwertungserlöse. Diese Konsequenz stünde in Widerspruch zur Zielsetzung der Änderung des Urheberrechtsgesetzes. [...]

Den Link zur vollständigen Stellungnahme von Suisseculture finden Sie online unter
> www.musikzeitung.ch/stv

Tonkünstlerfest in Luzern

Liebe Mitglieder!

Ihre Billete, die Sie bei uns reserviert haben, werden für Sie am Haupteingang des KKL hinterlegt sein. Die Karten für das Nicati-Preisträgerkonzert sowie *Die künstliche Mutter* am Samstag, den 3. September, liegen an den jeweiligen Kassen im Eingangsbereich der Aussenspiellore für Sie bereit. Ab einer Stunde vor Veranstaltungsbeginn können Sie Ihre Billete dort für das entsprechende Konzert abholen. Die Karten für die Konzerte am Sonntag, den 4. September, erhalten Sie am Haupteingang des KKL (Seeseite). Wir möchten Sie nochmals darauf hinweisen, dass wir Ihnen bestellte und nicht abgeholte Billete (ausgenommen das Sinfoniekonzert am Sonntagabend) in Rechnung stellen müssen. Wir freuen uns, Sie und Euch anlässlich des Tonkünstlerfests am ersten Septemberwochenende in Luzern begrüssen zu dürfen.



Lucerne Festival Alumni

Foto: stvg

Journées de la création à Lucerne

Chers membres,

Vous pourrez retirer vos billets réservés auprès du secrétariat de l'ASM à l'entrée principale du KKL. Pour le concert des lauréats du concours Nicati ainsi que pour *Die künstliche Mutter* le samedi 3 septembre, vous pourrez retirer les billets au plus tôt une heure avant le début de chacun de ces concerts à la caisse à l'entrée du lieu correspondant. Les billets pour les concerts du dimanche 4 septembre peuvent être obtenus à l'entrée principale du KKL, côté lac. Nous tenons à rappeler que les billets réservés qui n'auraient pas été retirés seront facturés (excepté pour le concert symphonique du dimanche soir). Nous nous réjouissons de vous accueillir lors du premier weekend de septembre à Lucerne à l'occasion des Journées de la création musicale suisse.

A l'occasion du départ de Csaba Kézér

Une lettre de notre Président.

ASM — Au moment où notre directeur Csaba Kézér se tourne vers d'autres perspectives professionnelles, partageant son temps désormais entre l'administration du Nouvel Ensemble Contemporain et un poste au sein de la compagnie du chorégraphe Gilles Jobin à Genève, nous tenons à le remercier pour les années passées à l'Association Suisse des Musiciens.

Cher Csaba,

Avec ta venue dans notre équipe en 2008, une autre sensibilité est aussi entrée au bureau! Ta manière souple dans les rapports humains, ta légendaire gentillesse et la bienveillance avec laquelle tu traitais les dossiers dont tu avais la charge ont imprimé une ambiance chaleureuse et détendue dans les rapports humains — des qualités que nous avons souvent éprouvées lors des séances du comité ou des Journées de la Création Musicale Suisse. Ta faculté à

favoriser les échanges et les rencontres a aussi conduit à de nouveaux contacts, en Suisse et à l'étranger, et au fil des ans, bien des liens se sont ainsi noués.

Merci donc pour ces huit années passées ensemble. Il nous reste ainsi à te souhaiter le meilleur pour le futur, même si nous savons bien que dans le domaine musical, les chemins finissent toujours par se (re)croiser!

William Blank
Président

Anlässlich des Abgangs von Csaba Kézér

Ein Brief unseres Präsidenten.

STV — Zum Zeitpunkt da sich unser Geschäftsführer Csaba Kézér anderen beruflichen Perspektiven zuwendet, seine Zeit zwischen der Verwaltung des Nouvel Ensemble Contemporain und einem Posten in der Kompanie des Choreographen Gilles Jobin in Genf aufteilend, möchten wir ihm für die gemeinsamen Jahre im Schweizerischen Tonkünstlerverein danken.

Lieber Csaba,

Mit Deiner Ankunft in unserem Team im Jahre 2008 hat zugleich eine andere Sensibilität im Büro Einzug gehalten! Dein entgegenkommendes Verhalten im Zwischenmenschlichen, Deine legendäre Freundlichkeit und das Wohlwollen, mit dem Du die Dir anvertrauten Aufgaben behandelt hast, haben eine warmherzige und lockere Atmosphäre im Miteinander geschaffen – Qualitäten, die wir oft in den Vorstandssitzungen oder während der Tonkünstlerfeste erleben durften. Dein

Talent, Begegnungen und Austausch den Weg zu bereiten, hat in der Schweiz wie im Ausland zu neuen Kontakten geführt, und so ergaben sich im Laufe der Jahre einige Verbindungen.

Danke also für die acht gemeinsam verbrachten Jahre. Es bleibt uns, Dir das Beste für die Zukunft zu wünschen, obgleich wir sehr wohl wissen, dass sich die Wege im Musikleben immer wieder kreuzen!

William Blank
Präsident

CRÉATIONS MONDIALES / URAUFFÜHRUNGEN

David Philip Hefti: *Poème noctambule* (2016) für Violine und Klavier
Dienstag, 12. Juli 2016, Reinbek (D), Schloss
Baiba Skride, Violine; Laume Skride, Klavier

Ulrich Gasser: *IMPERIAMARIE I (Der gefallene Engel)* für 8 Solostimmen, Kammerchor und 15 Instrumentalist/innen

Freitag, 15. Juli 2016, 20.15 Uhr, Konzil Konstanz

Ulrich Gasser: *IMPERIAMARIE II (Die reine Magd)* für 8 Solostimmen, Chor, Orgel, Orgelpositiv, Instrumentalisten und Orchester

Samstag, 16. Juli 2016, 20.15 Uhr, Münster Konstanz
Mechthild Bach, Sopran; Iris-Anna Deckert, Sopran; Lena Sutor-Wernich, Alt; Andreas Pehl, Countertenor; Ni-

kolaus Pfannkuch, Tenor; Michael Roman, Bariton; Matthias Horn, Bariton; Martin Backhaus, Bass; Bach-Chor Konstanz; Südwestdeutsche Philharmonie Konstanz; Claus Gunter Biegert, Leitung

Jean-Luc Darbellay: *Anthemoz* pour cor des alpes/cor et trio à cordes
Jeudi 4 août 2016, Champéry, Temple Olivier Darbellay, cor des alpes et cor; Ensemble ORION

Créations durant le Lucerne Festival et les Journées de la création musicale suisse (3-4 septembre 2016):

Uraufführungen während des Lucerne Festival und des Tonkünstlerfests (3.-4. September 2016):

Helena Winkelmann: Neues Werk für Violine und Harfe

Cyrill Lim: Neues Werk für Violine, Harfe und Live-Elektronik
Samstag, 3. September 2016, 16.00 Uhr, Luzern, Lukaskirche
Estelle Costanzo, Harfe; Sofiia Suldira, Violine

Michel Roth: *Die künstliche Mutter*, Musiktheater nach dem gleichnamigen Roman von Hermann Burger
Samstag, 3. September 2016, 19.30 Uhr, Luzern, Südpol
Jeannine Hirzel, Sopran; Anne-May Krüger, Mezzosopran; Christoph Walte, Tenor;
Hubert Wild, Bariton; Ensemble Phoenix Basel; Jürg Henneberger, Dirigent

Acht Uraufführungen (Auftragswerke des STV):
um 14.00 Uhr:
Ezko Kikoutchi: Neues Werk

Antoine Fachard: Neues Werk um 15.15 Uhr:

Carlo Ciceri: *Tiers paysage* pour ensemble

Gary Berger: Neues Werk um 16.30 Uhr:

Stephanie Haensler: *alba desdibujada* für Klavierquintett

Saskia Bladt: Neues Werk um 18.00 Uhr:

Blaise Ubaldini: Neues Werk
Nemanja Radivojevic: Neues Werk
Sonntag, 4. September 2016, KKL, Luzerner Saal
Ensemble der Lucerne Festival Alumni; Lin Liao, Leitung